



Samedi 17 Octobre 2009 : Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Rappel des fondements de cette journée :

« Là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré »

[Joseph Wresinski (Fondateur du mouvement A.T.D. Quart Monde et du 17 Octobre)]

La misère s'aggrave dans tous les pays du monde à mesure que le socle des Droits inaliénables recule et que les inégalités sociales se banalisent et progressent.

La misère n'est pas conjoncturelle mais structurelle.

Il s'agit d'en combattre les causes et non de la gérer.

Elle résulte de choix politiques de société :

Faut-il œuvrer pour la progression des Droits de l'Homme ou faut-il réformer ces droits pour conformer notre existence à des exigences purement économiques ?

Faut-il œuvrer pour le développement humain ou pour la sauvegarde d'un système économique qui broie des vies ?

Faut-il œuvrer pour la solidarité entre les peuples et les individus ou se renfermer dans le chacun pour soi pour finir par la considérer comme un délit ?

Aujourd'hui, les 2 % les plus riches de la population adulte du monde possèdent plus de la moitié de la richesse des ménages du monde alors que les 50% les plus pauvres n'en possèdent qu'à peine 1%... [1]

Ceux qui ont le plus de moyens – dont les besoins en soins de santé sont souvent inférieurs – consomment le plus de soins, alors que ceux qui ont le moins de moyens et les plus grands problèmes de santé en consomment le moins. Les dépenses publiques consacrées aux services de santé profitent davantage aux riches qu'aux pauvres, que ce soit dans les pays à revenu élevé ou dans ceux dont le revenu est faible. [2]

En France, un quart des médecins refusent les bénéficiaires de la C.M.U. [3]
Aujourd'hui, les fossés en matière de résultats sanitaires, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les pays, sont plus importants que jamais. L'écart en matière d'espérance de vie entre les pays les plus riches et les plus pauvres dépasse 40 ans.

*L'O.M.S. estime que **chaque année plus de 100 millions de personnes supplémentaires se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté.***

Les gouvernements, les responsables politiques et la communauté internationale ne sont pas seulement redevables de leurs promesses et de leurs engagements, mais ils doivent aussi tenir compte des faits. [4]

Dans notre région, l'implosion du marché immobilier et le non respect de la Loi S.R.U. entretiennent la stigmatisation et renforcent la ségrégation à l'égard des plus démunis. Au nom de la mobilité et de la latitude des nantis, les ménages les plus modestes se retrouvent relégués à vivre dans des quartiers d'exclusion devenus des « parkings sociaux », des lieux que l'on ne destine plus à rien d'autre qu'à « contenir » des populations jugées indésirables ailleurs. [5]

Mis bout à bout, tous ces éléments nous renvoient à nos responsabilités citoyennes.

Quel monde voulons-nous ?

Quelles vies voulons-nous ?

Nous sommes aujourd'hui tous confrontés à ces choix politiques.

Et nous sommes tous responsables de ces choix.

Passer sous silence ou consentir même passivement au recul des Droits de l'Homme constitue en soi un acte politique.

Le sens profond du développement humain est de mettre les personnes au centre du développement. Cela signifie que les êtres humains réalisent leur potentiel, élargissent leurs choix et profitent de leur liberté pour mener les vies auxquelles ils tiennent. [6]

En 1946, la Quatrième République inscrivait le préambule suivant à sa constitution : « *Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République* ». Cet attachement à la déclaration universelle des droits de l'homme sera réaffirmé dans la constitution de la Cinquième République (1958).

En 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme portait le préambule suivant :

« Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité, l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

La nation doit assurer à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle doit garantir à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

Tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, doivent s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives. »

Les droits de l'Homme, tels qu'ils sont inscrits dans les préambules constitutionnels de la 4^{ème} et de la 5^{ème} République ou dans la déclaration de 1948, ne sont pas uniquement des « droits civils et politiques » (portant sur la liberté par exemple). Ce sont aussi des « droits économiques et sociaux » (droit à la dignité, droit au travail, droit au logement...). En ces temps de chômage, de précarité et d'exclusion, dans des pays « avancés » tels que le nôtre, ce sont des droits qui sont mis à mal à travers des hommes qui souffrent :

**Refuser la misère c'est militer
Pour l'application des Droits de l'Homme.
La précarité n'est pas une fatalité...
C'est une violation des droits de L'Homme.**

Le Comité du 17 Octobre, collectif apolitique constitué en association Loi 1901, n'obéit pas à des directives politico-économique de « rentabilité » commerciale, de même son objectif n'est pas de garantir sa maintenance ou de se développer mais de n'avoir plus de raisons d'être. Cet objectif sera atteint lorsque les citoyens et les gouvernements politiques affirmeront un nouveau choix de société conscient et respectueux des droits inaliénables, basé sur le développement humain...

La lutte contre la misère n'aura d'effets durables que si l'expérience, la pensée et la participation de ceux qui l'affrontent tous les jours sont prises en compte : enfants privés d'avenir, jeunes contraints à des travaux de survie ou à l'inutilité, femmes et hommes humiliés jour après jour...

La journée du 17 Octobre doit redonner courage à ceux qui font face à l'intolérable, pour continuer à refuser la misère et ne pas baisser les bras. Elle doit nécessairement mobiliser des personnes de toutes origines, de toutes professions pour rebâtir nos démocraties et nos façons de penser, agir et vivre ensemble. [7]

Combattre la misère, ce n'est pas sauver les banques de la faillite, ce n'est pas gérer l'encadrement et l'asservissement des populations démunies, ni organiser leur ségrégation, c'est lutter contre les inégalités et l'injustice sociale, c'est lutter pour le maintien et la progression des Droits de l'Homme, c'est œuvrer pour le développement humain...

Combattre la misère,

C'est remettre l'être humain au centre d'un projet de société basé sur le respect, la dignité, la solidarité et la citoyenneté active. [8]

[1] **[P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le Développement):** Rapport mondial sur le développement humain (2005)].

[2] [Rapport O.M.S. 2008]

[3] [Enquête de La Documentation Française réalisée à Paris & publiée en juillet 2009]

[4] [Rapport O.M.S. 2009]

[5] [Rapport Fondation Abbé Pierre 2009 / Chapitre2]

[6] [P.N.U.D. : Rapport mondial sur le développement humain 2009]

[7] [Déclaration de Solidarité à l'O.N.U. 2006]

[8] [**E.A.P.N. (European Anti Poverty Network):** France: conclusion du rapport 2009]

Contacts :

06.89.45.44.70 (Coordinateur)

comite17octobre@yahoo.fr

<http://comitedu17octobre.unblog.fr>